

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2014
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 23

Conseillers absents - excusés : Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT - GAUTIER,
Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA,
Sophie WAKEFORD à Geneviève FLEURY.

Secrétaire de séance : Jean-Marie HIRTZ

Date convocation : 24 janvier 2014

N° 2014-003

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Rubrique : 7.10

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et le Règlement Intérieur en son article 29 disposent qu'un débat d'orientation budgétaire doit être organisé chaque année dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Il ouvre le débat en présentant au conseil municipal les orientations budgétaires proposées pour 2014 et en rappelant les grands axes de l'action de la municipalité et laisse place à la discussion.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

